

Déclaration des droits de la personne

Introduction

À la Banque Scotia, le respect des droits de la personne est indispensable à notre façon de mener les affaires et fait partie de nos valeurs fondamentales dans l'ensemble de nos activités de commerce et d'exploitation. Conformément à cet engagement, nous avons choisi d'adopter la présente déclaration des droits de la personne au plus haut échelon de l'organisation.

En vertu du cadre établi par les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'État a le devoir de protéger les droits de la personne alors que les entreprises ont le devoir de respecter ces droits.

La présente déclaration et l'approche utilisée pour le respect de notre engagement envers les droits de la personne nous sont propres. Nous avons tiré parti d'un vaste éventail de ressources pour nous guider dans la rédaction de cette déclaration. Nous avons notamment consulté des experts et des intervenants internes et externes, pris en compte certains outils de calibre international comme la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998 de l'Organisation internationale du Travail.

Notre détermination à respecter les droits de la personne commence par notre promesse d'observer la loi locale en vigueur dans les régions où nous exerçons nos activités. Si nous croyons que la loi du pays pourrait s'opposer à notre engagement, nous ne ménagerons aucun effort pour élaborer une solution qui offre un équilibre réalisable et licite correspondant à nos valeurs.

Nous avons établi des politiques et des pratiques qui respectent nos valeurs fondamentales et sur lesquelles nous nous basons pour tenir notre promesse d'observer la loi locale en vigueur. Ces politiques et ces pratiques servent à mettre en œuvre notre engagement quant au respect des droits de la personne et elles en sont le reflet. Enfin, elles offrent un guide à nos employés, clients, partenaires d'affaires et autres intervenants externes en ce qui a trait à l'étendue de nos responsabilités et de nos engagements, en plus de définir nos attentes envers ces personnes.

Notre engagement envers nos employés

Nous respectons les droits de la personne de nos employés. Non seulement la Banque Scotia valorise les talents, les idées, la diversité et le dévouement de milliers d'employés, de partenaires d'affaires et d'autres intervenants partout dans le monde, mais le service hors pair qu'ils fournissent aux clients en dépend. Le principe du respect mutuel doit transparaître dans tout ce que nous faisons et constitue la base de notre relation. Nous valorisons également le dialogue et l'engagement dans cette relation.

Dans le cadre de notre engagement envers les droits de la personne de nos employés, nous nous appuyons sur un grand éventail de documents internes (guides, politiques et documents sur la gouvernance), dont les suivants :

- [Code d'éthique](#)
- Principes mondiaux visant la non-discrimination en milieu de travail
- Sensibilisation à la situation des personnes handicapées
- Planification de réunions et de présentations accessibles
- Principes mondiaux concernant le VIH/sida et d'autres maladies potentiellement mortelles
- Stratégie d'inclusion à l'échelle mondiale
- Programme de mieux-être



Notre engagement à respecter les droits de la personne en tant que fournisseur de services financiers

À titre de fournisseur de services financiers, nous sommes déterminés à respecter les droits de la personne dans l'environnement hautement réglementé où nous exerçons nos activités. La conformité à la réglementation est primordiale. Dans ce contexte très codifié, nous avons mis en place des politiques et des processus pour évaluer nos actions relatives à la prestation de services financiers; ceux-ci nous servent à mieux comprendre les relations d'affaires et à assurer une bonne gouvernance. Ces politiques et ces processus nous aident également à cerner les risques pertinents, y compris les risques importants liés aux droits de la personne.

Nous nous efforçons d'être respectueux, inclusifs, proactifs et de dépasser les attentes des clients partout où nous sommes présents. Par l'intermédiaire de nos produits et services, nous travaillons à éliminer les obstacles et à augmenter l'accès aux services financiers, ainsi qu'à fournir éducation, outils et conseils en matière de finance pour aider les clients à prendre des décisions financières éclairées et responsables leur permettant d'améliorer leur situation.

Dans le cadre de notre engagement envers les droits de la personne en tant que fournisseur de services financiers, nous nous appuyons sur un grand éventail de documents (politiques internes, documents sur la gouvernance et documents externes), dont les suivants :

- [Les Principes de l'Équateur](#)
- [Lutte contre le blanchiment d'argent \(LCBA\)](#)
- [Lutte contre le financement des activités terroristes \(LCFT\)](#)
- [Politique Connaître son client \(CSC\)](#)
- [Iran Sanctions Statement \(Déclaration relative aux sanctions contre l'Iran\)](#)
- [Code d'éthique](#)

Notre engagement à respecter les droits de la personne à titre de partenaire d'affaires

Nous sommes résolus à respecter les droits de la personne à titre de partenaire d'affaires. Nous avons un grand réseau diversifié de fournisseurs, de clients, de partenaires d'affaires et d'autres intervenants externes et nous savons qu'ils jouent un rôle essentiel à l'égard de notre engagement à respecter les droits de la personne. Nous savons aussi que toutes les entités faisant partie de ce réseau doivent assumer leur propre responsabilité afin de régler les problèmes liés aux droits de la personne. À cette fin, nous tenons à les aider dans leurs efforts.

Dans le cadre de notre engagement envers les droits de la personne à titre de partenaire d'affaires, nous nous appuyons sur un vaste éventail de documents (politiques internes et documents sur la gouvernance), dont les suivants :

- [Code d'éthique](#)
- [Politique sur les relations avec les fournisseurs](#)
- [Code d'éthique du fournisseur](#)

Notre engagement envers les collectivités

Nous nous efforçons de soutenir les collectivités où nous exerçons nos activités. Nous nous sommes dévoués à investir dans nos collectivités depuis plus de 180 ans en donnant généreusement à d'importants projets communautaires. Nous avons toujours eu pour objectif d'améliorer la vie des personnes dans les collectivités que nous servons.

Nous avons une empreinte considérable à l'échelle mondiale et reconnaissons la nécessité d'adopter des politiques et des programmes environnementaux concrets pour protéger la planète. De façon autonome ou en

collaboration avec des intervenants, nous travaillons sur une panoplie d'initiatives destinées à réduire l'empreinte écologique de notre entreprise et à promouvoir des gestes responsables.

Notre investissement dans les collectivités fait l'objet d'un rapport annuel sur la responsabilité sociale de la Banque et est intégré à notre rapport annuel sur les résultats financiers. La politique environnementale appuie notre souci de protection de l'environnement dans les pays où nous sommes présents.

[Rapport RSE](#)
[Politique environnementale](#)

Comment signaler des préoccupations

Conformément à notre engagement envers les droits de la personne énoncés dans la présente déclaration, divers dispositifs sont offerts pour traiter les préoccupations à cet égard. En plus des dispositifs proposés par les diverses structures réglementaires de l'État, nous avons élaboré nos propres processus permettant à nos employés, partenaires d'affaires et autres intervenants de nous faire part de leurs préoccupations, dont celles qui touchent les droits de la personne. Ces dispositifs sont énumérés dans notre *Politique sur le signalement et procédures y afférentes* et comportent une grande variété de recours permettant de porter plainte et d'en référer à l'échelon supérieur. Les employés peuvent utiliser des mécanismes de soutien internes afin de signaler leurs préoccupations et d'y remédier. Les procédures de résolution des problèmes comptent également un ombudsman indépendant pour les clients et un autre pour les employés. De plus, nous offrons une ligne directe permettant le signalement confidentiel et anonyme à un tiers indépendant; il est possible d'y accéder de la manière suivante :

- Téléphone (Canada et États-Unis) : 1-800-443-0312
- Téléphone (autres pays) : <https://www.gcs-whistleblower.com/clientInfo/2528/Hotline.pdf>.
- Site Web : <https://www.gcs-whistleblower.com>.

Nous nous appuyons sur des politiques internes et des documents sur la gouvernance, dont les suivants :

- [Code d'éthique](#)
- Politique Voies de résolution
- [Processus de règlement des plaintes](#)

Mise en œuvre et engagement

Nous encourageons les intervenants à signaler les situations qu'ils jugent préoccupantes, y compris en cas de doute sur des activités de déclaration pouvant aller à l'encontre des dispositions de la présente déclaration. La Banque Scotia protègera contre les représailles toute partie qui signale de bonne foi des préoccupations légitimes.

Nous croyons que notre déclaration sur les droits de la personne nous aide à mettre en œuvre des mesures efficaces à l'égard de notre engagement. Nous informerons les intervenants de l'existence de cette déclaration pour créer et exécuter un programme en vue de concrétiser les promesses que nous faisons dans la présente déclaration, y compris un programme de formation destiné aux employés. Nous rendrons compte de nos progrès et de nos réussites. Nous sommes résolus à ne jamais relâcher nos efforts et reconnaissons que notre engagement envers les droits de la personne constitue un processus évolutif.

FAIT ce 10 jour de décembre 2016



Brian J. Porter
Président et chef de la direction